

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Robert Bellefleur

Date: 2026-06-29

La Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic intervient publiquement dans le dossier de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic depuis 2015. Notre organisme citoyen a toujours considéré que la vieille voie ferrée qui traverse encore le centre-ville et les zones plus peuplées de Lac-Mégantic présente toujours des risques pour la vie et la santé des nombreux citoyens vivant aux abords de cette voie ferrée. Les fortes pentes et les importantes courbes à l'entrée de la municipalité de Lac-Mégantic accentuent toujours les risques de déraillement et de catastrophe humaine en raison des matières dangereuses qui y circulent toujours en abondance. De plus, la longueur des trains a doublé depuis que le CPKC opère cette voie ferrée dont le tracé non adapté à ces trains monstres date du XIX siècle.

C'est pourquoi la construction d'une voie de contournement ferroviaire extérieure aux zones habitées de Lac-Mégantic y est plus cruciale, afin de garantir la sécurité de notre population encore affectée par la catastrophe de 2013.

Concernant le choix du tracé retenu et de ses impacts humains et environnementaux possibles, notre Coalition ne prétend pas avoir l'expertise nécessaire pour en juger ou en recommander les paramètres d'ingénierie et d'atténuation des risques environnementaux inhérents à ce projet. Nos seules préoccupations demeurent l'amélioration de la sécurité de notre population, ainsi que l'adoption des meilleures mesures d'atténuation et de compensation possibles pour les citoyens impactés par ce tracé qui ne cesse de diviser la population. Nous déplorons cependant dans ce dossier l'attitude actuelle de la compagnie CPKC qui n'assume que très peu de coûts financiers dans la construction de cette infrastructure qui pourtant améliorera sa rentabilité à court, moyen et long terme. De plus cette compagnie nous semble transférer à Transports-Canada donc à tous les citoyens du Canada l'ensemble des responsabilités de

garanties en lien avec les mesures d'atténuation ou de compensation à venir en cas de problème sur sa propre voie ferrée construite pourtant par elle même?

Merci de votre attention

Robert Bellefleur Porte-parole de la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic